

# L'arrêté ministériel au CISSS de Chaudière-Appalaches, où en sommes-nous?



Le 27 mars dernier, à la suite de l'arrivée du premier arrêté ministériel, le personnel a été informé qu'un appel au volontariat des employés serait fait avant d'appliquer ces mesures. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé de ce qui a été mis en place jusqu'à présent, de ce qui pourrait s'appliquer et des mesures possibles pour minimiser les impacts, le cas échéant. Toutefois, le volontariat sera toujours privilégié, lorsque possible, avant l'imposition des mesures.

## Mesures déployées depuis le début de la pandémie

### Plan de délestage

Plusieurs activités ont été délestées pour dégager de la main-d'œuvre et la concentrer là où les besoins sont les plus criants.

### Embauche massive

Plus de 600 personnes ont été embauchées depuis le début de la crise, mais peu sont formées en soins. La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur clinique demeure.

### Mouvement de main-d'œuvre suspendu

Les affichages de postes et les mouvements de main-d'œuvre découlant de l'obtention d'un poste ont été suspendus afin d'éviter de créer plus de remplacements.

### Appel pour l'augmentation des disponibilités

Des appels à tous ont été effectués pour augmenter volontairement leurs disponibilités et travailler davantage, notamment les fins de semaine.

### Volontariat pour l'annulation de certains congés et des vacances

Plusieurs annulations de vacances ont été faites de façon volontaire.

Les employés en congé sans solde et en congé parental ont été invités à suspendre leur congé pour revenir travailler, s'ils le désiraient.

### Maximisation des horaires à la hauteur de la disponibilité

En CHSLD, une maximisation des horaires des salariés à temps partiel et occasionnel a été effectuée, et ce, jusqu'à la hauteur de leurs disponibilités.

### Annulation de libérations syndicales

Nos partenaires syndicaux ont réduit leurs activités afin de permettre à certains de leurs représentants de prendre des quarts de travail sur le terrain.

### Plan zéro mouvement de main-d'œuvre en CHSLD

Un plan a été déployé afin que les employés en CHSLD travaillent dans une seule et même installation pendant la crise.

### Échanges avec nos partenaires syndicaux

Des échanges réguliers ont lieu avec nos partenaires syndicaux.

## Où en sommes-nous?

### **Appel au volontariat: employés des services délestés**

Des mesures ont été prises pour replacer les employés des activités délestées. Les besoins sont surtout en soins dans les CHSLD.

### **Personnel qualifié pour CHSLD recherché**

Dernier tour de roue par sondage pour trouver des volontaires pour dispenser des soins en CHSLD. Les infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, thérapeutes en réadaptation physique, physiothérapeutes et ergothérapeutes ont été sollicités.

## Ce qui pourrait s'appliquer pour éviter des bris de services

### **Application des arrêtés ministériels pour certains secteurs**

Des employés pourraient être appelés à changer d'installation, de tâches ou d'horaire, sans avoir le préavis de sept jours.

Des aménagements de temps de travail pourraient être annulés.

Des salariés à temps partiel et occasionnel pourraient avoir l'obligation d'être disponibles à temps plein.

Des congés de toute nature pourraient être annulés.

## Pour minimiser les impacts d'une application de mesures de l'arrêt

Privilégier le renfort dans le même titre d'emploi avant de procéder à des substitutions.

Imposer les mesures, par ordre inverse d'ancienneté, lorsque possible.

Appliquer les mesures là où c'est nécessaire et non pas à tous de façon unilatérale.

Privilégier notre personnel avant d'avoir recours aux employés de d'autres secteurs d'activités (ex. : éducation, fonction publique, armée, etc.).

Si vous avez des questions concernant vos conditions de travail,  
veuillez communiquer à l'adresse courriel dédiée :

**[conditions.travail.covid-19cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:conditions.travail.covid-19cisssca@ssss.gouv.qc.ca)**